DEPARTEMENT DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT DE CARCASSONNE

Matière : FONCTION

PUBLIQUE

Sous matière : PERSONNEL TITULAIRE ET STAGIAIRE

OBJET: MISE EN PLACE D'UN SERVICE COMMUN POUR LA GESTION D'UN DISPOSITIF DE RECUEIL **MOBILE DES DEMANDES DE** CARTES NATIONALES **D'IDENTITES** ET DE **PASSEPORTS** : AVENANT N°1

LE NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN SERVICE EST DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCATION CONSEIL EN DATE DU: 05 AVRIL 2024

AFFICHAGE EN DATE DU: 05 AVRIL 2024

PUBLICATION DE LA PRESENTE EN DATE DU 8 AVR. 2024

REPUBLIQUE FRANCAISE N° 2024-100 LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

COMMUNE DE CASTELNAUDARY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal du vendredi 12 avril 2024 Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire

Présents: Patrick MAUGARD, Philippe GREFFIER, Hélène GIRAL, François DEMANGEOT, Evelyne GUILHEM, Nicole CATHALA - LEGUEVAQUES, Philippe GUIRAUD, Jacqueline RATABOUIL, Jean-François VERONIN-MASSET, Brigitte BATIGNE, Giovanni ZAMAI, Pierre BARBAUD, Marie-Claude BOURREL, Denis BOUILLEUX, Élisabeth ESCAFRE, Régine SURRE, Sabine CHABERT, Michel RATABOUIL, Javier DE LA CASA, Agnès SOULIER, Préscillia GRANIER, Audrey GAIANI, Thierry ROSSICH, Gérard MONDRAGON, Christian WINTERHALTER.

Formant la majorité des membres en exercice

Procurations:

Bernard GRIMAUD pouvoir à Nicole CATHALA LEGUEVAQUES,
Chantal BARTHES pouvoir à Giovanni ZAMAI,
Nicolas ASENSIO-VERGNES pouvoir à Evelyne GUILHEM,
Bruno PERLES pouvoir à Élisabeth ESCAFRE,
Delphine SANTINI pouvoir à Philippe GREFFIER,
Adrien ROUZAUD pouvoir à Audrey GAIANI.

Absents excusés: Karole CAFFIER, Zohra KUFEL.

Secrétaire: Audrey GAIANI

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la création du service commun pour la gestion d'un dispositif de recueil mobile des demandes de cartes nationales d'identités et de passeports en place depuis mai 2023 sur le territoire de la Communauté de Commune Castelnaudary Lauragais Audois (3CLA) est un succès.

II a permis en 2023, de créer 768 rendez-vous supplémentaires (CNI - Passeports tout confondu) représentant près de 4 mois et demi de créneaux supplémentaires à ceux de Castelnaudary, à l'échelle du territoire. Si l'on consolide les résultats, avec l'ouverture méridienne le mercredi à Castelnaudary et la DR mobile, il a été créé près de 1 223 plages horaires supplémentaires ajoutées aux 1900 rendez-vous annuels sur Castelnaudary.

Face à ce succès pour satisfaire au mieux la forte demande de rendez-vous et comme le prévoit la convention de mutualisation de service, le dispositif est appelé à s'élargir à d'autres communes du territoire de la 3CLA. Ainsi, la commune de Soupex a fait la demande d'intégrer ce dispositif, faisant passer à 14 communes, le maillage du territoire de la 3CLA.

VU la délibération n°2023-109 en date du 13 avril 2023 portant adhésion au service commun pour la gestion des dispositifs de recueil mobiles des demandes de cartes nationales d'identités et de passeports,

VU la délibération n°2024-044 en date du 13 mars 2024 de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois portant avenant n°1 à la convention de mise en place d'un service commun pour la gestion d'un dispositif de recueil mobile des demandes de cartes nationales d'identités et de passeports,

Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'il convient de prendre un avenant n°1 à la convention de mise en place d'un service commun pour la gestion d'un dispositif de recueil mobile des demandes de cartes nationales d'identités et de passeports suite à la demande d'adhésion de la commune de SOUPEX, à la demande d'augmentation du temps de mise à disposition du dispositif par la commune de SALLES-SUR-L'HERS et suite à la modification du mode de répartition de la dotation titres sécurisés émanant de l'Etat.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention de mise en place du service commun pour la gestion des dispositifs de recueil mobiles des demandes de cartes nationales d'identité et de passeports.

CHARGE Monsieur le Maire de finaliser cet accord et de signer tous les documents se rapportant à la présente délibération.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre. Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

Castelnaudary, le 12 avril 2024

Le Maire,

Patrick MAUGARD

Ampliation faite le 1 8 AVR. 2024

Certifiée exécutoire par réception

en Préfecture le : 1 7 AVR.

Par publication le :

Par délégation.

Le Directeur Général des Services

Nicolas NAYRAL

Envoyé en préfecture le 17/04/2024

Recu en préfecture le 17/04/2024

Publié le 1 8 AYR. 2024

D: 011-211100763-20240412-DB2024100-DE